

8 Société et Culture

Décennie de la femme gabonaise 2015-2025

Au commencement était...

Christian KOUIGA

Libreville/Gabon

L'IDÉE de "Décennie de la femme" a été lancée en 1975 par les Nations-Unies lors de la première conférence mondiale sur les femmes tenue à Mexico. Depuis lors, les femmes africaines ont été impliquées et continuent de participer aux consultations locales et internationales sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

Au Gabon, pour s'arrimer aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et être en conformité avec l'esprit de la "Décennie de la femme africaine" dont fait partie la femme gabonaise, le chef de l'Etat, Ali



Le premier vice-Premier ministre Paul Biyoghé président le lancement de la consultation nationale.

Bongo Ondimba, a décrété la période 2015-2025 : "Décennie de la femme gabonaise". Au cours de laquelle doivent être intensifiées la promotion, la protection, la sécuri-

sation, la formation et l'autonomisation de la femme gabonaise dans sa diversité. A cet effet, pour passer de la parole à l'acte, une consultation nationale a été lancée, le



Une vue des membres de la commission nationale consultative de la "Décennie de la femme gabonaise".

30 novembre 2015, par le premier vice-Premier ministre, Paul Biyoghé Mba, en sa qualité de président de la Coordination générale. Cette "consultation nationale" a

pour mission d'identifier les maux auxquels sont confrontées les femmes gabonaises dans leur diversité pour, ensuite, proposer des solutions susceptibles d'ap-

porter une amélioration de leurs conditions.

Le plan d'action mis en place se décline autour de sept grands axes stratégiques qui pourront, subséquentement, faire l'objet de plusieurs projets à même d'être développés en partenariat avec la Société civile, féminine notamment, et les groupements des jeunes.

Pour cette parution, nous nous focalisons sur le travail mené par le sous-comité "Renforcement et révision du cadre juridique", dont le rapport thématique a été soumis, dernièrement, au président du comité de pilotage, la ministre déléguée en charge de la Prévoyance sociale et de la Solidarité nationale, Marie-Françoise Dikoumba.

Situation socio-juridique

Des avancées significatives

C.G.K

Libreville/Gabon

LA situation de la femme gabonaise a connu une évolution graduelle depuis 1975. De grandes réformes ont vu le jour, démontrant ainsi la volonté de l'Exécutif d'émanciper la femme gabonaise aux plans politique, éducatif et culturel. Même si,

à bien des égards, la tradition et le contexte économique et social national favorisent encore certaines discriminations.

Aujourd'hui, dans notre pays, les femmes représentent à peu près la moitié de la population nationale. Une réalité démographique qui fait qu'elles occupent une place de choix dans notre société, malgré la persistance

des insuffisances et autres disparités. Pour preuve, au niveau de l'Exécutif, le gouvernement actuel ne compte que 11 femmes sur 40 ministres. Dans le premier gouvernement Ona Ondo, elles étaient seulement 5 sur 33 membres.

Au Parlement, notamment au Sénat, la première mandature (1997) comptait 10 femmes sur la centaine des

sénateurs. Aujourd'hui, elles sont une vingtaine. Au palais Léon-Mba, siège de l'Assemblée nationale, avec 7 députés femmes lors de la 8e législature (1990-1995) contre 113 hommes, elles sont aujourd'hui au nombre de 17.

Au sein des autres institutions et de l'administration générale, la représentativité des femmes dans les ins-

tances locales (par exemple) est moindre, comparativement à l'effectif des hommes dans les Conseils municipaux et départementaux. En effet, sur 45 maires centraux, elles ne sont que six édiles de sexe féminin.

Le sous-comité "Renforcement et révision du cadre juridique" note ainsi que, malgré les avancées sus-

mentionnées, les femmes font-elles encore l'objet d'exclusion au niveau de certains postes, comme celui de Premier ministre, gouverneur, sous-préfet, etc.

D'où le vœu émis de voir l'émancipation de la femme gabonaise être appréciée sur la base de certaines valeurs intrinsèques : responsabilités familiales, scolaires, universitaires et professionnelles.

Petit angle

Renforcement et révision du cadre juridique

C.G.K

Libreville/Gabon

LE sous-comité chargé de mener ce travail a pour mission d'inventorier l'existant en termes de droits de la femme, tout en mettant en relief les pratiques et autres mesures législatives et réglementaires discrimina-

toires, à revisiter et à réécrire, afin de les mettre en conformité avec les textes internationaux ratifiés. A l'exemple de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), pour que la femme gabonaise puisse jouir pleinement de ses droits d'ici 2025.

L'intérêt de cette approche

réside dans les objectifs que la femme gabonaise s'est assignée, d'atteindre une (certaine) égalité entre l'homme et la femme. Dans cette optique, il s'agissait, d'abord, de réaliser s'il y a effectivement des droits textuels et sociologiques reconnus aux femmes dans notre pays. C'est là, la question du constat et de l'existant.

Ensuite, il fallait se pencher

sur la prise en compte effective des droits des femmes par les gouvernants. Bien des préjugés étant encore à l'origine des discriminations persistantes.

Le travaux sur cette thématique se sont articulés autour des quatre parties : "la situation socio-juridique de la femme gabonaise", "les instruments juridiques internationaux favorisant l'égalité

entre les femmes et les hommes", "les instruments juridiques nationaux favorables à l'amélioration de la condition de la femme gabonaise", et les "Spécificités du Code civil et du Code pénal".

Autant de textes juridiques qui ont constitué l'épicentre des débats et autres échanges nourris, mais féconds, au sein de ce sous-comité, qui vient de rendre son rapport thématique.

Et aussi

... les recommandations

les dispositions statutaires des partis politiques;

- et au législateur gabonais de renforcer la nomenclature juridique par des lois qui imposent l'égalité aux niveaux de l'emploi, familial, économique et culturel.

Le comité veut aussi que soit accélérée la progression des réformes juridiques visant à éliminer les dispositions discriminatoires, en particulier celles des Codes civil et pénal, et celles du Code du travail, protectrices des femmes, afin de faciliter l'accès, à qualifications égales, de celles-ci à tous les emplois.

Que soit assurée la prise en charge juridique, psychologique de la femme en conflit avec la loi, en vue de faciliter sa réinsertion.

Que soit reprise l'enquête sur les violences faites aux femmes, en vue de mettre en

place des stratégies ciblées. L'autre souhait est de parvenir à l'élaboration d'une loi condamnant les violences conjugales, et que soit finalisées et appliquées les procédures opérationnelles standard de lutte contre les violences faites aux femmes, et la charte contre les Violences basées sur le genre (VBG) dans le milieu de formation, en vue de renforcer la sécurité des femmes.

Le comité recommande, par ailleurs, la mise en place des centres d'assistance et de formation des femmes dans tous les départements, et appuyer les organisations féminines à disposer de sièges fonctionnels. Il incite également les femmes à l'éducation et à la formation pour être autonomes dans la société.

Aux leaders religieux et d'opinion : s'impliquer dans

la lutte contre l'analphabétisme, la déperdition scolaire et toute autre forme de discriminations à l'égard des femmes.

Le comité recommande aussi la reconnaissance du mariage coutumier et religieux par les pouvoirs publics.

Entendu, selon le sous-comité, qu'il a été démontré qu'au Gabon, le mariage coutumier, quoique marginalisé par le droit positif, parce que ne reposant sur aucune base juridique, bénéficie d'une légitimité sociologique, car plus de 50% de la population gabonaise est mariée à la coutume.

D'où son appel aux autorités, pour qu'elles mettent un terme à (cette) "hypocrisie juridique" assimilée à un "traitement dégradant".

